



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 7, n°1 | Avril 2016

Analyse institutionnelle des paiements pour services environnementaux

Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement. Une lecture par les représentations

Stakeholders representations of biodiversity and ecosystem services. A critical view

Muriel Maillefert et Céline Merlin-Brogniart



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11228>

DOI : [10.4000/developpementdurable.11228](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11228)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Muriel Maillefert et Céline Merlin-Brogniart, « Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement. Une lecture par les représentations », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°1 | Avril 2016, mis en ligne le 11 avril 2016, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11228> ; DOI : [10.4000/developpementdurable.11228](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11228)

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement. Une lecture par les représentations

Stakeholders representations of biodiversity and ecosystem services. A critical view

Muriel Maillefert et Céline Merlin-Brogniart

Muriel Maillefert était l'auteur correspondant. Cette recherche a été menée dans le cadre du projet BioServ (2012-2015). Elle a été financée par le conseil régional du Nord-Pas de Calais et s'intitule « La nature rend-elle service ? Fondements conceptuels, historique et modes de perception par les acteurs régionaux, des approches en termes de "services rendus par la biodiversité" ». Les enquêtes qui ont servi de support à ce travail ont été réalisées par C. Decouzon, alors ingénieur d'études contractuel au Clersé.

- 1 La prise en compte des impacts de l'activité humaine sur son environnement naturel est une des grandes idées nouvelles du milieu du xx^e siècle. Si la question climatique a trouvé un canal de traitement relativement consensuel à travers la question des émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité ont été de leur côté abordés par l'intermédiaire du recours à une notion beaucoup plus floue, celle de services écosystémiques (SE). L'idée selon laquelle les écosystèmes fournissent des services contribuant au bien-être humain est en gestation depuis les années 1960 (Gómez-Bagghetun *et al.*, 2010). Elle a été popularisée par les travaux de R. Costanza et G. Daily à la fin des années 1990 (Costanza *et al.*, 1997) et a été diffusée et institutionnalisée par les travaux du Millennium Ecosystem Assessment (MEA, 2005) et, par la suite, du TEEB¹ (TEEB, 2010).

- 2 L'élaboration de politiques efficaces de préservation de la biodiversité suppose au préalable de comprendre la relation qu'entretient la société avec celle-ci. L'économie utilise, depuis les travaux de l'école de Londres, un modèle d'évaluation de la biodiversité à partir de la notion de valeur économique totale (VET) qui distingue les valeurs d'usage, d'option, de non-usage et de leg (Salles, 2010). Ces usages sont compris au sens large, intégrant les usages potentiels à plus ou moins long terme (Chevassus-au-Louis *et al.*, 2009).
- 3 Face à la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, différentes politiques publiques de préservation ou de remédiation se développent, notamment aux échelles locales, échelles qui nous intéressent dans ce travail. Traditionnellement, ces politiques publiques se présentent plutôt de manière tutélaire, sous forme de normes ou de taxes. Depuis quelques années, différents travaux ont développé un corpus centré autour d'un postulat complètement différent, proche de l'esprit coasien (Coase, 1960) : la préservation de l'environnement pourrait être assurée par des arrangements institutionnels bilatéraux qui organiseraient des formes de compensation sur l'usage de l'environnement et qui passeraient par des paiements interindividuels plutôt que des régulations intermédiées par la puissance publique (Wunder, 2005 ; Jeanneaux *et al.*, 2012). L'externalité liée à l'usage de l'environnement serait ainsi internalisée, en la ramenant à une externalité transactionnelle entre des individus (Point, 2010). De là, le développement d'une littérature sur le paiement pour services environnementaux (PSE) (Jeanneaux *et al.*, 2012) menant aussi à un lien spécifique entre qualification des services et formes de régulation (Froger *et al.*, 2012).
- 4 Les deux notions (SE et PSE) ont une finalité commune : préserver les écosystèmes ou la biodiversité à travers des actions de régulation. En cela, elles relèvent d'une construction et d'une mise en forme des liens entre environnement et action humaine (Maresca, coord., 2013 ; Arnaud de Sartre *et al.*, 2014).
- 5 L'objectif de cet article est de proposer un cadre d'analyse alternatif pour cette construction à partir d'une vision partant des représentations et des usages plutôt que de l'utilité. L'hypothèse qui soutient ce travail est que les représentations ne relèvent pas (ou pas seulement) d'attributs utilitaristes individuels, mais se justifient par des cadres de légitimité préconstruits, donc relevant de constructions collectivement validées. Ces représentations peuvent être saisies à travers l'analyse du discours d'acteurs. Dans notre cas, il s'agit d'abord d'acteurs praticiens de la biodiversité (aménagement, gestionnaires ou acteurs économiques en lien avec la biodiversité), mais également d'acteurs « non concernés » par le domaine. La grille d'analyse des Économies de la Grandeur (Boltanski et Thévenot, 1987 et 1991) sert de clé de lecture pour mettre en évidence les différents registres de justification et univers d'actions de certains acteurs clés de la biodiversité.
- 6 Une mise en perspective avec les politiques locales de biodiversité de la région Nord-Pas de Calais permet de confronter, à l'échelle locale, les représentations des SE et les politiques publiques mises en œuvre.

1. Un cadre d'analyse alternatif : une entrée par les représentations des acteurs

- 7 Parler *des* représentations suppose qu'elles sont plurielles. Telle est l'une des hypothèses premières de l'école conventionnaliste française (Dupuy *et al.*, 1979). Pour ce courant, les

actions économiques ne sont pas toujours, et pas seulement, fondées sur un seul principe d'action (l'action rationnelle) et un seul principe de coordination (la coordination marchande), mais sur une pluralité de principes (d'action et de coordination) reposant sur une certaine cohérence d'ensemble (ici les formes de légitimité). La perspective institutionnaliste à laquelle se rattache l'école des conventions, mais dont peut aussi se réclamer la théorie de la régulation ou le courant de l'ancien institutionnalisme américain (qui s'appuie sur une analyse particulière de l'action collective), repose sur l'idée que les actions économiques sont encadrées dans des univers sociaux et qu'elles ne leur sont pas exogènes (par exemple, le marché est considéré comme une institution) (Maillefert, 2003)².

- 8 Cette notion d'encastrement se décline sur un mode générique dans le cas du modèle des Économies de la Grandeur (EG) (Boltanski et Thévenot, 1987, 1991). Dans ce modèle en effet, les actions, pour être légitimes, reposent sur des univers de justification qui eux-mêmes s'adossent à des philosophies générales, incommensurables.
- 9 Le modèle des EG fait une place centrale à l'analyse des conventions et à leur mise en œuvre (Thévenot, 1986). Six « mondes purs », ou « cités », constituant les logiques de justification de l'action des acteurs ont été identifiés : la cité civique (C), domestique (D), de l'opinion (O), de l'inspiration (I), marchande (M) et industrielle (U)³. Chacune de ces cités produit un ordre légitime et hiérarchise les actions. Ces Grandeurs peuvent être utilisées pour justifier une action particulière⁴.
- 10 Dans une perspective opérationnelle, il s'agit de repérer les registres de justification des acteurs, relativement à leur représentation de la biodiversité et des SE⁵.

1.1. Une lecture conventionnaliste des SE

- 11 Si les acteurs se réfèrent à des catégories de légitimité hétérogènes, ces catégories doivent se retrouver également dans la typologie des SE. Ainsi est-il intéressant de lire les catégories de SE proposées par les rapports MEA et TEEB au prisme de la grille de lecture conventionnaliste (tableau 1).
- 12 Les « services d'approvisionnement » (en ressources) présentent une prédominance marchande et industrielle forte, les ressources prélevées sur la nature sont souvent utilisées dans le circuit de la production et redistribuées par l'échange, généralement marchand, en vue d'être consommées. Les valeurs monétaires existantes suffisent bien souvent pour attribuer une valeur à ces ressources. Ces ressources sont également quantifiées afin d'entrer dans le circuit économique (cité industrielle). Ces services sont facilement intégrables dans les plans d'investissement des acteurs.
- 13 Les « services culturels » font potentiellement appel à la plus grande diversité de cités pour évaluer les services rendus. Ils semblent plus éloignés du registre marchand et industriel, en tout cas dans certaines de leurs formes. Leur consommation peut se justifier par la cité de l'inspiration (ex. : expérience spirituelle et relation aux paysages, appréciation esthétique et inspiration). Cette cité de l'inspiration ne s'appuie pas sur une évaluation monétaire, car la nature (ou l'élément de nature ou le SE rendu par la nature) a une valeur intrinsèque. La cité domestique est mobilisée dans l'idée d'une utilisation centrée sur un individu dans son lien familial ou cercle de connaissances. La cité domestique tiendra compte de la notion de patrimoine dans ses dimensions de préservation et transmission aux générations futures (Godard, 2004).

- 14 Les ressources, telles que les paysages, constituent un patrimoine commun qu'une instance territoriale cherchera à conserver pour l'intérêt général (cité civique). Ce paysage favorisera aussi la réputation, la renommée d'une instance territoriale (cité de l'opinion). Une exploitation marchande et industrielle de ce type de SE est aussi envisageable (ex. : le tourisme). Une évaluation monétaire est alors possible. L'exploitation marchande peut cependant être menée dans une optique de préservation ou de conservation du lieu naturel (monétarisation des externalités par une entrée payante ; régulation par quantification).
- 15 Les « services de régulation » bénéficient à l'homme, par des effets plutôt indirects. Des externalités positives (pollinisation, contrôle biologique, etc.) sont produites ; les effets négatifs de l'action conjointe de la nature et de l'homme sur la nature (traitement des eaux usées, capture et stockage du carbone, etc.) sont réduits. La valeur d'usage sera plus indirecte. Les services de régulation peuvent être appréhendés par un vocabulaire quantitatif industriel et technique plutôt que par le registre de la valeur. Le monde des volumes (la cité industrielle) peut être mobilisé pour en rendre compte. Ce vocabulaire n'est cependant pas trop éloigné de la sphère marchande. La prise en compte de ces services de régulation peut également faire l'objet d'une prise en charge gouvernementale (cité civique).
- 16 Enfin, « L'habitat ou les services de soutien », servent de support à l'ensemble des services écosystémiques. Ils ne sont pas liés à une cité en particulier, ou, au contraire, sont indirectement liés (via les autres types de SE) à toutes les cités (tableau 1).

Tableau 1. Une lecture des SE au prisme de l'EG

Type de services rendus	Type de valeur – ou de valorisation outils de mesure pressentis - Méthode d'évaluation	Cités
<i>L'habitat ou les services de soutien</i> Catégorie transversale (relative à l'ensemble des autres services rendus par la biodiversité)	Hors classement –valeur totale	Hors cité ou inversement Toutes cités
Services de régulation Régulation du climat local et de la qualité de l'air Ex : purification de l'eau, régulation du climat, pollinisation	Bénéfices découlant des écosystèmes, et tout particulièrement les services de régulation Valeur d'usage indirect = forme la valeur économique totale d'un écosystème	Cité industrielle (quantification) Cité civique (pour la gestion et le contrôle de ces SE)
Services culturels Ex : Parcs naturels nationaux, bosquet sacré	Valeur d'usage hors consommation = valeur de loisirs Valeur de non utilisation (importance spirituelle, culturelle d'un paysage ou d'une espèce) = rarement estimé en termes monétaires	Cité domestique (famille) Cité inspirée (spirituel) Cité civique (conservation pour l'intérêt général) Cité de l'opinion (réputation) Cités marchande et industrielle dans certaines de leurs formes
Services d'approvisionnements Ex : récolte, bétail, poisson, eau	Valeur de consommation et d'usage direct Registre économique classique = Evaluation monétaire	Cité marchande (sphère de la consommation – valeur monétaire) Cité industrielle (quantification)

Source : auteurs

- 17 Dans la mesure où l'un des objectifs du MEA est la recherche d'un langage commun et familier aux acteurs économiques, afin qu'ils prennent en compte la valeur de la nature dans leurs projets d'investissements, il est cohérent de retrouver les cités marchande et industrielle à des degrés divers dans quasiment toutes les catégories proposées par le MEA. Il semblerait que le compromis en termes de justification à la base de la notion de SE soit donc la cité marchande et industrielle. Gadrey *et al.* (1996) qualifient ces cités de monde de la computation, au sens où il s'agit de compter les volumes et les valeurs⁶.
- 18 Nous pouvons identifier une troisième cité qui fixe ce compromis à la base de la notion de SE, qui est la cité civique. Enfin, les SE se réfèrent également à la cité domestique autour de la volonté de préserver et contrôler un patrimoine ou bien commun⁷.

- 19 Ces cités sont cohérentes avec certains principes régissant la durabilité comme la référence au temps long et à des valeurs de non-usage. Les acteurs proposent de protéger une nature-bien public, ou de protéger une nature au service de l'utilité publique (et ainsi asseoir leur représentation à partir de la cité civique); ou bien de se référer à l'attachement à une communauté locale, un terroir (cité domestique). Les évaluations qui sont associées à ces cités ne se traduisent pas spécifiquement par des volumes ou des valeurs monétaires, ou de manière indirecte. Les évaluations de type domestique ou civique sont perceptibles par le type de prise en charge (valeur de conservation ; décision de protection, réglementation) ou les formes de régulation qui découlent de l'évaluation (choix de politique publique, régulation tutélaire par exemple). D'autres évaluations de la nature font référence aux cités de l'inspiration, et de l'opinion et ne sont pas forcément mesurables par le monde de la computation ou celui de l'échange. Une évaluation « inspirée » de la nature (la singularité ou l'émotion éprouvée par un paysage), peut servir à justifier la conservation d'un site (Godard, 2004). Une évaluation adossée à la cité de l'opinion (la mise en visibilité d'une action), peut aussi être mobilisée par les acteurs. Ces derniers tentent alors de faire connaître la valeur d'un site naturel, pour permettre par exemple son classement et sa protection.
- 20 Actuellement, la focalisation des formes d'évaluation sur les dimensions monétaires, et plus largement le monde de la computation, réduit la variété des formes d'évaluation pourtant mobilisées spontanément par les acteurs. Elle laisse de côté les formes d'évaluation relatives aux autres cités (domestique, civique, de l'opinion et inspirée), qui sont tout aussi importantes pour rendre compte de la diversité des relations homme/nature et de l'évaluation de la nature associées à ces relations. Ces sont ces autres formes que nous souhaitons faire apparaître dans ce travail. Les acteurs les mobilisent spontanément, dans les représentations du rapport homme/nature. Elles participent ainsi à la prise en compte de la valeur de la nature.

1.2. Méthodologie de lecture des représentations des acteurs et des organisations

- 21 Identifier d'autres formes de représentation de la nature nous semble particulièrement pertinent pour prendre en compte la valeur de la nature, mais aussi informer l'action publique à l'échelle locale. Pour ce faire, nous proposons d'identifier et d'analyser les représentations de la biodiversité de certains acteurs (et par la suite de les confronter avec celles de leurs structures) pour mettre à jour les représentations sous-jacentes de la nature et des liens homme/nature.
- 22 Quinze entretiens ont été menés auprès d'acteurs de la région Nord-Pas de Calais (NPC) appartenant à des entreprises, des associations de défense de la nature ou des collectivités territoriales⁸. Pour compléter ces entretiens, les documents institutionnels de cinq des structures interrogées ont été sélectionnés et analysés dans le but de comparer le discours des acteurs et celui de leurs organisations. Nous insisterons ici sur la seule dimension de représentation des acteurs.
- 23 La grille élaborée comme support aux entretiens semi-directifs comporte quatre parties. La première interroge la formation et le parcours professionnel des personnes interrogées afin de mieux comprendre les déterminants possibles de ses réponses. La seconde s'intéresse à leur représentation de la nature, de la biodiversité, des écosystèmes et de l'environnement. Dans la troisième partie, l'entretien est orienté vers la question de

« service rendu par » la biodiversité, la nature, les écosystèmes ou l'environnement en général. L'objectif est de savoir si la notion paraît pertinente et à quoi elle fait référence pour l'acteur interrogé. Enfin, dans la quatrième partie, la grille se focalise sur le rapport entre la biodiversité et la profession de l'acteur pour savoir si elle est intégrée dans son activité ou plus largement dans celle de son organisation.

- 24 Afin de couvrir un maximum de champs d'activité dans la région, les activités ont été identifiées à partir de la codification NAF de l'INSEE. Des acteurs dont l'activité était liée à l'environnement ont été contactés, ainsi que des acteurs dont l'activité n'était pas en lien direct avec l'objet d'étude. Pour ne pas réduire la portée de l'étude à un champ strictement professionnel, nous avons aussi cherché à élargir le panel à des organisations représentant soit le secteur des loisirs, soit des activités hors champ productif (militantes par exemple).
- 25 Une des difficultés méthodologiques de collecte des données réside dans la différenciation des réponses suivant les organisations. Ainsi, dans le panel, nous retrouvons essentiellement des organisations intéressées par la dimension environnementale, soit directement du fait de l'activité, soit par une démarche volontaire des répondants. Les personnes compétentes dans le domaine de l'environnement (mais pas forcément expertes en biodiversité) au sein d'organisations sensibles à ces problématiques sont ainsi surreprésentées.
- 26 Quatre entrées ont été retenues dans l'analyse : définitions (nature, biodiversité et environnement) ; perception des services rendus (pertinence et utilité de la notion) ; vision des rapports homme/nature ; préconisations exprimées dans les usages.

2. Résultats : des univers de référence pluriels

- 27 Deux principaux constats concernant les représentations des acteurs se dégagent. Le premier concerne la question des définitions relatives aux notions de biodiversité, nature, écosystème et environnement, pour lesquelles il y a une quasi-unanimité. Le second constat a trait à la perception de la notion de « service rendu » qui fait apparaître des divergences de points de vue et qui peut être analysée comme une illustration de la perception des relations homme/nature (H/N).

2.1. Nature, biodiversité, environnement et écosystème : les consensus

- 28 Les acteurs s'accordent à la quasi-unanimité dans la définition de chacun des termes. Ainsi, la nature est vue comme étant un espace non ou peu anthropisé. Cependant, il convient de rappeler que les acteurs donnent ici une définition idéalisée. La notion de biodiversité renvoie à l'idée d'une notion scientifique, objective, contrairement à « la nature » décrivant la diversité du vivant.
- 29 La notion d'écosystème est aussi perçue comme relevant de l'ordre scientifique. Les plus impliqués sur la question sont capables de donner la définition standard : ensemble de la biocénose (le vivant) dans un biotope donné (le milieu). Les autres la définissent avec moins de scientificité, mais l'idée est la même. Ce qui prévaut surtout dans leur perception, c'est la notion de flux, de cycle ou de fonctionnement de l'écosystème. L'écosystème est donc défini comme un système dynamique, contrairement à la

biodiversité qui est perçue comme un recensement d'éléments fixes. La dernière notion, celle d'environnement, relève moins d'une représentation scientifique pour les acteurs. Elle renvoie à l'idée de l'ensemble des objets qui entourent l'homme. D'ailleurs, très souvent, les interviewés précisent que l'environnement est multiple et nécessite donc l'ajout d'une épithète : environnement social, environnement économique, environnement naturel, etc. À ce titre, la nature fait partie de l'environnement.

- 30 Une exception notable apparaît toutefois pour les acteurs du monde syndical agricole qui ne font aucune distinction entre les notions.
- 31 Les entretiens mettent en évidence qu'il y a peu de différences entre les types d'acteurs sur la perception de ces quatre notions. La notion de nature renvoie quant à elle à une dichotomie H/N (le « naturalisme » théorisé par Descola, 2012) qui rend plus problématique l'appréhension de la notion de « services rendus par la biodiversité » par les personnes interrogées.

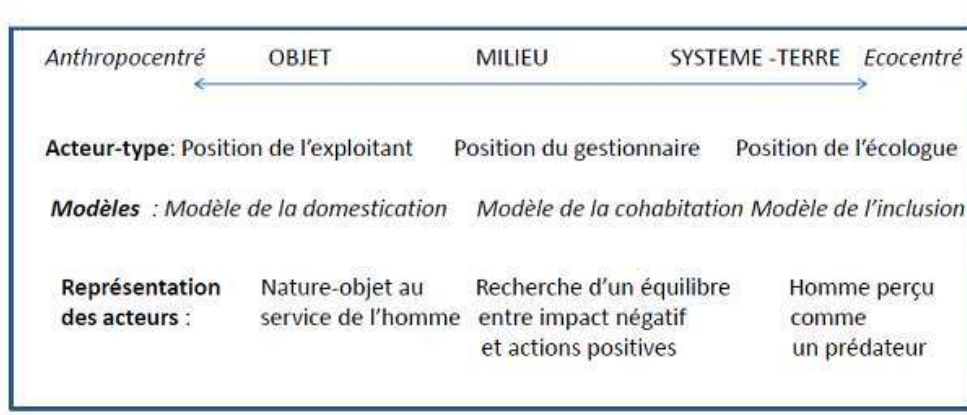
2.2. Les services rendus par la biodiversité : les divergences

- 32 La pertinence de la notion de service est clairement en question. C'est une notion méconnue et ambiguë. Si toutes les personnes interrogées affirment l'impossibilité pour l'homme de se passer de la nature (respirer, boire, manger...), le terme de « service » semble sujet à débat. Pour certains, le terme a un contenu pratique et renvoie à l'idée qu'ils se font du bénéfice que retire l'homme de la nature. Pour d'autres, l'idée sous jacente est que la nature est « au service » de l'homme, et représente une façon de décrire en quoi le fonctionnement des écosystèmes est bénéfique à l'homme. Enfin, l'idée d'une interrelation est également invoquée.
- 33 Cependant, la notion de « service » bien que peu évidente à définir, est admise par la majorité des répondants comme étant utile surtout pour les acteurs ayant besoin d'appuis argumentés dans leur fonction. L'argumentaire économique sert alors pour justifier un retour monétaire (une compensation par exemple). Mais la notion peut aussi être mobilisée à des fins pédagogiques auprès de la population.
- 34 Certains interviewés, notamment les plus experts sur les contenus scientifiques sous-jacents, ont relevé une ambiguïté sur la question de l'échelle. Il s'agit de savoir si l'on parle de la biodiversité à travers un élément de celle-ci (une plante sur une place publique par exemple) ou de la biodiversité comme ensemble de ces éléments formant un ou des écosystèmes. Dans le premier cas, ce sont donc les services rendus par cet objet précisément hors d'un milieu donné qui sont étudiés. Dans le second cas, ce sont les caractéristiques de l'ensemble systémique qui sont en jeu. Cette question ouvre la voie au problème de la concurrence éventuelle entre les deux aspects. Par exemple, l'Agence de l'eau, dans le cadre de sa mission de la qualité de l'eau, pourrait privilégier sur un espace donné l'implantation d'une espèce de plante très performante dans la filtration de l'eau au détriment d'un écosystème équilibré.
- 35 Ainsi, la notion de « service rendu par la biodiversité » semble révéler une partition entre les acteurs qui y voient une illustration de la réalité ou un outil d'argumentation quand l'expression est acceptée. Dans les autres cas, elle est rejetée sans pour autant avoir une qualification alternative.

2.3. Les relations entre les hommes et la nature

- 36 La plupart des acteurs se représentent la nature comme un espace vierge de présence humaine. L'introduction de la notion de service permet de révéler des nuances dans la perception de la nature, et par suite dans la définition de la relation H/N.
- 37 Toutes les personnes interrogées ont été capables de citer des exemples de services rendus par la biodiversité, la nature ou les écosystèmes (notamment les grandes fonctions : filtration de l'air, de l'eau, la qualité des sols). Il n'y a donc pas de négation de ces apports et pas forcément de nuances dans la définition de la nature. Le problème se pose surtout sur la terminologie qui induit pour certains une relation à sens unique : nature vers homme.
- 38 Dans les entretiens, la « naturalité » de la nature a été discutée. Autrement dit, une partie des interviewés font une différence entre la nature « naturelle » comme définie plus haut et une nature « artificielle », autrement dit occupée, utilisée, exploitée par l'homme. Certains interlocuteurs emploient explicitement le terme de nature secondaire (notamment avec les forêts secondaires) ou de milieux semi-naturels. Ces espaces sont donc des espaces de nature où l'intervention de l'homme est directe.
- 39 Ce n'est donc pas la perception de la relation dans le sens nature vers homme qui est discriminante, mais bien celle de la relation homme vers nature. Cela s'illustre dans les entretiens par la citation d'exemples de « services » qui nécessitent une action volontaire de l'homme pour obtenir ce service (les services d'approvisionnement de la classification du MEA notamment) ou alors à travers la dégradation d'une ou plusieurs fonctions écosystémiques. Trois figures de relations H/N se dégagent :
- **modèle de la domestication**⁹ : L'homme a vocation à dominer la nature. La nature est définie comme une source d'approvisionnement pour l'homme. En retour, le réaménagement des espaces après l'exploitation productive est revendiqué comme une action de préservation, voire de production de biodiversité. Les services rendus pertinents se limitent à ceux mobilisés pour la production. La nature est considérée comme un réservoir d'objets devenant des facteurs de production. Elle peut devenir une contrainte par exemple en cas de raréfaction de la ressource ou d'apparition de règles juridiques en limitant l'exploitation ;
 - **modèle de l'inclusion** : L'homme est vu comme un prédateur de la nature. La notion d'espace naturel n'a pas de sens car l'action de l'homme doit s'apprécier à l'échelle planétaire. Les services rendus sont ceux que l'homme retire de la nature. La nature est à protéger pour garantir le fonctionnement du système Terre ;
 - **modèle de la cohabitation** : L'homme a un impact sur la nature et surtout sur les milieux semi-naturels. Il doit s'assurer de l'équilibre de la relation H/N. Il y a donc une question de réciprocité de service. La nature est perçue à travers le bon fonctionnement des systèmes.
- 40 Une synthèse de ces trois modèles, des acteurs-types représentant ces discours et du type de représentation est présentée Figure 1.

Figure 1. Les trois types de représentation des acteurs mis en évidence par les entretiens



Source : auteurs

- 41 Ces modèles témoignent de perceptions différentes des rapports H/N associées à la représentation de la nature et des relations homme vers nature. Ces différences de perceptions révèlent une pluralité d'univers de justification. Ces univers dépendent du degré de « naturalité » accordé à la « nature », qui diffère selon la technicité du métier des acteurs interrogés, mais aussi des valeurs personnelles de ces acteurs. Il est possible de proposer une prédominance de certains univers de justification en fonction des trois grands modèles repérés.
- 42 Dans le modèle de la domestication, où la nature est considérée comme un réservoir d'objets devenant des facteurs de production, ce seraient plutôt les mondes marchand et industriel qui généreraient les rapports H/N (M-U)¹⁰.
- 43 Dans le modèle de la cohabitation, dans lequel l'homme doit s'assurer de l'équilibre de la relation H/N, les cités prédominantes mobilisées sont plus variées et intègrent plus volontiers des considérations civiques ou de l'opinion, ou encore des valeurs patrimoniales domestiques, voire spirituelles (C-O-D-I)¹¹.
- 44 Dans le modèle de l'inclusion, dans lequel la nature est à protéger pour garantir le fonctionnement du système Terre, tous les mondes de référence sont potentiellement utilisés (M-U-D-C-O-I)¹². Le modèle des EG que nous mobilisons, par nature anthropocentré, trouverait ici ses limites pour rendre compte d'une justification écologique des relations H/N. Il rend difficilement compte de la « naturalité » de la nature, autrement dit de la valeur intrinsèque de la nature.

3. Conséquences sur la régulation des usages de la biodiversité

- 45 Les représentations des acteurs interrogés montrent une pluralité d'univers de représentations. Il est intéressant de confronter les représentations des acteurs aux formes de régulation, de manière à comparer les univers de représentation mobilisés. Cette régulation, à une échelle locale, est essentiellement dévolue à la Région, dont les représentations ont été analysées à travers la lecture d'une dizaine de documents listés en annexe 1.

- 46 La Région NPC est très investie depuis une vingtaine d'années dans des dispositifs de protection de la biodiversité. Elle utilise essentiellement des instruments tutélaires qui relèvent a priori d'univers autres que l'univers marchand. Néanmoins, même si elle ne fait pas référence à des instruments de marché (comme sont considérés les PSE), certains acteurs liés à la Région (tels les gestionnaires des Parcs naturels régionaux ou PNR) souhaitent pouvoir valoriser leurs actions de protection, notamment auprès d'investisseurs, ou être dédommagés de leurs actions de protection. Il y a donc un enjeu du point de vue des univers de représentations entre l'univers civique prédominant qui préside à la conservation ou remédiation, et l'univers marchand sous-jacent qui tend à monétariser les aménités environnementales, la valorisation monétaire étant elle-même liée à l'univers marchand, mais mobilisée comme un outil au service de la protection ou de la remédiation. On est donc à l'évidence dans une logique d'hybridation et de réinterprétation des clés de légitimation des différents univers.
- 47 La politique publique environnementale en Région NPC, qui peut être considérée comme volontariste, est affichée depuis les années 1990 et intégrée dans une approche générale mêlant reconversion économique de la Région, nouvelles formes de développement et intégration de l'environnement comme levier de développement régional (Chautard, 2000 ; Zuideau (dir.), 2000). D'abord centrée sur la question des friches, la politique régionale ne s'est emparée qu'assez récemment du thème des SE et de la biodiversité.
- 48 La politique publique régionale est structurée par un document principal, le SRADDT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire), document stratégique qui définit les orientations fondamentales de la politique de développement à moyen et long termes. Actualisé en 2013, il comporte un volet biodiversité appelé « stratégie régionale pour la biodiversité ». Parallèlement, la Région en tant que « chef de file » de l'aménagement du territoire, conduit une politique autour de deux Directives régionales d'aménagement (DRA) centrées sur la maîtrise de la péri-urbanisation (action sur le foncier) et la Trame verte et bleue (TVB)¹³. C'est ce second outil qui introduit le plus explicitement des références à la question des SE et de leur régulation, même si l'action sur le foncier peut avoir un effet important sur la conservation de la biodiversité en faisant reculer la déprise agricole ou la péri-urbanisation (DIREN, 2008).
- 49 Compte tenu de l'antériorité de l'engagement régional en matière environnementale, le schéma TVB, défini dès 2007, est antérieur aux préconisations du Grenelle de l'environnement qui guident actuellement les politiques publiques aux échelons infranationaux. C'est pourquoi le schéma de cohérence écologique (devenu obligatoire à la suite du Grenelle de l'environnement), validé en juillet 2014 par le conseil régional, s'est appuyé sur l'existant : le SRADT, devenu SRADDT (avec la Durabilité) et surtout, le schéma régional TVB préexistant.
- 50 En complément de ces orientations thématiques, la Région développe et soutient des actions transversales visant à promouvoir la durabilité territoriale comme la TESR (transformation écologique et sociale régionale) et la politique TRI (troisième révolution industrielle, aujourd'hui rebaptisée REV3), à orientation économique. La Région est également impliquée en amont sur les dispositifs nationaux (plan climat-énergie) et accompagne des dispositifs territoriaux spécifiques (SCoT par exemple). L'échelle d'action est donc très diversifiée et se différencie à l'évidence du cadre plus homogène, voire a-spatial de l'univers marchand.

- 51 Les documents de politique publique sont donc enchevêtrés et il est assez difficile de recenser l'ensemble des dispositifs et instruments mobilisables et mobilisés. Néanmoins, dans le maquis existant, deux dimensions peuvent être signalées pour la régulation des atteintes à la biodiversité et à l'environnement. En premier lieu, le canal principal de la régulation est de nature juridique à travers les dispositifs légaux qui obligent à la « prise en compte » des attendus par les acteurs locaux : la méthode choisie relève de l'univers civique (C), l'instrument est d'abord un encadrement normatif général. Au-delà cet encadrement normatif, la mise en œuvre elle-même reste tutélaire. L'impulsion économique passe par le canal d'aides de la Région aux collectivités. L'activation de la dimension civique apparaît également dans la mise en œuvre de la gouvernance qui encore une fois prend en compte le jeu des échelles normatives. La gouvernance apparaît de nature hybride, de manière à répondre à des exigences partiellement antinomiques : celles des dispositifs nationaux (par ex. la LOADDT) qui rendent obligatoires des procédures formelles de consultation des acteurs concernés, et les nécessités de construction horizontale des dispositifs qui demanderaient une gouvernance plus processuelle et plus directement participative. Sont ainsi entendus les avis d'associations émanant de la société civile (ex. : chasseurs), mais aussi les Parcs naturels régionaux (PNR) ou les agriculteurs. Parallèlement, des conférences consultatives sont organisées dans les territoires, mais là encore l'expression émane essentiellement de groupes d'intérêt constitués.
- 52 Une analyse transversale des documents de planification montre que quatre thèmes environnementaux sont récurrents : la restauration des Zones humides, l'action sur la biodiversité ordinaire, les paysages et le cadre de vie, l'eau et les forêts.
- 53 Dans ce cadre, la politique publique se conçoit là encore sur un mode plutôt tutélaire (appuyée sur des instruments juridiques) avec des déclinaisons territoriales : les SCoT et les PLU. Ceux-ci ont ainsi à se conformer à trois orientations d'aménagement définies par la Région : la gestion économe de l'espace, la reconquête de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.
- 54 La biodiversité est explicitement pensée comme *un bien commun* à l'échelle de la Région, dont il faut préserver l'existence (via éventuellement la notion de service, mais aussi d'usage). Là se développe explicitement une conception alternative de l'objet à protéger qui relèverait d'une dimension hybride oscillant entre l'univers civique et domestique (C-D). De ce point de vue, l'accent est ainsi principalement mis sur les *usages* plutôt que les services. On peut mobiliser à ce propos la notion de « services territorialisés » que nous avons développée par ailleurs (Maresca coord., 2013 ; Maillefert, 2014) et qui fait référence à des propriétés de territorialisation, de co-construction de la valeur par les usages, prenant un sens très différent de la notion de service développée par l'économie standard : ces services territorialisés sont pensés comme un construit plutôt qu'un donné, et leur évaluation, comme leur gestion, se définit à l'échelle locale plutôt dans l'esprit d'un bien public local, excluant de fait, ou n'autorisant qu'à la marge, le recours à des échanges monétaires.
- 55 Les services territorialisés se caractérisent également par une référence à des formes de gouvernance participative. Dans les faits, en Région, la participation est mise en œuvre de manière spécifique : elle se présente comme un outil d'appropriation et un outil de concertation essentiellement à l'usage des élus locaux et des gestionnaires (notamment des PNR). La participation est donc essentiellement sollicitée via des organismes

institutionnalisés en fonction des enjeux. Elle est plutôt de type institutionnel (outils de planification) avec une déclinaison de type top-down (Région vers les territoires).

- 56 L'exemple de la stratégie régionale d'éco-citoyenneté est un bon indicateur de l'esprit dans lequel s'effectue la gouvernance. Elle stipule en effet que « les territoires intègrent les avancées...les citoyens déclinent la TVB... les producteurs appliquent... les acteurs de la recherche travaillent sur une sortie... ».
- 57 L'intention affichée par les acteurs publics est cependant différente. Est notamment mentionné le besoin d'actions au plus près des habitants. Dans les faits, ces actions concernent le cadre de vie, les paysages, les espaces naturels, la forêt, et l'eau et sont laissées aux échelons infrarégionaux.
- 58 Au total, il apparaît que l'univers d'action de l'acteur régional est très éloigné de la dimension marchande et de la question des paiements au sens monétaire et marchand du terme. L'univers de référence repose plutôt sur une vision *compensatoire* et *quantitative* des atteintes à la biodiversité et la nature est analysée, en premier lieu, à partir des *fonctionnalités* qui permettent d'identifier les services écosystémiques. Le recours à la notion de services reste ainsi purement *métaphorique* et est principalement mobilisé dans un souci de communication. De ce point de vue, la mobilisation de la notion de service rejoint celle des enquêtés (utile mais non pertinente). À l'inverse, et de manière un peu paradoxale, certains acteurs praticiens souhaiteraient vouloir utiliser les avantages de la monétarisation (c'est-à-dire autoriser le versement d'indemnités monétaires) tout en refusant de s'inscrire dans un univers marchand.

Conclusion

- 59 La notion de SE, considérée comme consensuelle dans la plupart des documents institutionnels voire académiques, apparaît comme floue ou ambiguë dans son rattachement conceptuel. Loin d'être une notion objectivable qui se rattacherait sans problème à une conception économique donnée ou un univers de référence fixe, elle renvoie, en fait, à une pluralité de représentations des liens homme/nature qui ont été identifiés comme relevant de trois catégories (homme dominant, nature dominante et homme intégré). La perception de la nature dépend de l'échelle d'analyse, dans laquelle la nature est objet ou système.
- 60 À l'échelle territoriale, les éléments de biodiversité auxquels s'intéressent les acteurs semblent mal connus des décideurs publics locaux. Il est intéressant alors de comprendre la manière dont les acteurs se représentent cette biodiversité et comment ils en font usage en regard des politiques territoriales d'aménagement. La connaissance des représentations de ces SE informe ainsi sur la manière dont les acteurs (entreprises, associations, habitants) du territoire envisagent la biodiversité locale, et sur les attentes en matière de régulation.
- 61 Le caractère territorialisé des SE amène aussi à reconsidérer les méthodes d'évaluation et à promouvoir des méthodes de co-construction des valeurs, avec les différentes parties prenantes, à partir d'une lecture des enjeux du territoire.
- 62 Le concept pertinent semble être celui de services écosystémiques territorialisés. De nouveaux outils d'évaluation peuvent être imaginés à partir de l'observation spatialisée de ces services, privilégiant une évaluation quantitative (plutôt que monétaire), spatialisée (plutôt qu'a-spatiale) et participative (plutôt qu'exogène).

- 63 Alors que la notion de PSE fait souvent, au moins implicitement, écho – à tort ou à raison – à la notion de marché (Desvallées, 2014), voire de marchandisation de la nature (Maresca, coord., 2013), l'entrée par les représentations permet plutôt de s'interroger sur la manière d'appréhender les SE. L'entrée par les EG montre que les processus de valorisation comme les processus de coordination sont des construits sociaux. Un des enjeux de la notion de PSE, de ce point de vue, est la qualification sous-jacente du bien (le bien environnemental comme bien public, privé, etc.) et la justification des modes de coordination qui vont être activés pour prendre en compte le bien (patrimonialisation, monétarisation, marchandisation) (Maillefert, 2014). La dimension territorialisée de ces biens, très peu prise en compte, constitue une inconnue de plus dans les débats sur les modes d'évaluation de ces biens.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud de Sartre X., Castro M, Dufour S., Oszwald J., (dir.), 2014, *Political Ecology des services écosystémiques*, Bruxelles, Peter Lang.
- Boidin B., Zuindeau B., 2006, « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives », *Mondes en développement*, vol. 3, n° 6, p. 7-37.
- Boltanski L., Thévenot L., 1987, « Les Économies de la Grandeur », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, n° 31, Paris, PUF, collection « Protée ».
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification, les économies de la Grandeur*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais ».
- Boltanski L., Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Botte S., 2004, « La qualité de service public : une typologie des "mondes de la qualité" de La Poste », *Politiques et Management public*, vol. 22, n° 1, p. 71-96.
- Chautard G., 2000, *Environnement, croissance économique et territoire : l'exemple d'une zone de tradition industrielle du Nord-Pas de Calais*, thèse de sciences économiques, Lille, université des sciences et technologies.
- Carnoye L., 2014, « Appréhender l'environnement en économie institutionnaliste. Complémentarités et limites de l'approche conventionnaliste et de l'économie écologique », document pour le séminaire *Économie politique et institutions*, Clersé, 14 avril, 48 p.
- Chevassus-au-Louis B., 2009, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique*, Paris, Centre d'analyse stratégique, 376 p.
- Coase R., 1960, "The problem of Social Cost", *Journal of Law and Economics*, vol. 3, p. 1-44.
- Costanza R., d'Arge R., de Groot R.S., Farber S., Grasso M., Hannon B., Limburg K., Naeem S., O'Neill R.V., Paruelo J., Raskin R.G., Sutton P., van den Belt M., 1997, "The value of the world's ecosystem services and natural capital", *Nature*, 387, p. 253-260.

- Descola P., 2012, « Les bêtes et nous », Conférence pour la Cité des sciences, mai. http://www.dailymotion.com/video/xu2rm3_philippe-descola-medaille-d-or-du-cnrs-2012_tech#.UW1Pz8rcBWg.
- Desvallées L., 2014, « Quand les réseaux de pro et d'anti-Redd construisent un outil de gouvernamentalité environnementale » in Arnaud de Sartre X., Castro M., Dufour S., Oszward J., (dirs.), 2014, *Political Ecology des services écosystémiques*, Bruxelles, Peter Lang, p. 117-142.
- DIREN, 2008, *Profil environnemental du Nord-Pas- de Calais*, tome I : enjeux régionaux. <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/profil-environnemental-npdc-tome-1.pdf>, Consulté le 9 juin 2015.
- Douai A., Vivien F.-D., 2009, « Économie écologique et économie hétérodoxe : pour une socioéconomie politique de l'environnement et du développement durable », *Économie appliquée*, n° 3, p. 123-128.
- Dupuy J.-P., Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L., 1989, « Introduction », *Revue économique*, vol. 40, n 2, p. 141-146.
- Froger G., Méral P., Le Coq J.-F., Aznar O., Boisvert V., Caron A, Antona M., 2012, « Regards croisés de l'économie sur les services écosystémiques et environnementaux », Dossier : Émergence et mise en politique des services environnementaux et écosystémiques, *Vertigo*, vol. 12, n° 3, <http://vertigo.revues.org/12900>.
- Gadrey J., 1996, *L'économie des services*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».
- Gadrey J., Gallouj F., Ghillebaert E., 1996, *La Poste : mondes de production, types de produits, contribution à la cohésion sociale*, Rapport pour la direction de la stratégie (cellule recherche) de La Poste, octobre, 105 p.
- Godard O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie du patrimoine naturel », *Revue économique*, vol. 41, n° 2, p. 215-242.
- Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, vol 6, n° 3, p. 303-330.
- Gómez-Bagghetun E., Groot R., Lomas P., Montes C., 2010, "The history of ecosystem services in economic theory and practice : From early notions to markets and payment schemes", *Ecological Economics*, n° 69, p. 1209-1218.
- Jeanneaux Ph., Aznar O., de Mareschal S., 2012, « Une analyse bibliométrique pour éclairer la mise à l'agenda scientifique des "services environnementaux", *Vertigo* – la revue électronique en sciences de l'environnement [en ligne], vol. 12, n° 3, décembre 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 16 mai 2013, URL : <http://vertigo.revues.org/12908> ; DOI : 10.4000/vertigo.12908.
- Lafaye C., Thévenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la Nature », *Revue française de sociologie*, vol 34, p. 495-524.
- Latour B., 1995, « Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la septième cité », *Écologie politique*, vol 4, n° 1, p. 5-27.
- Maillefert M., 2003, Représentations et action : de l'action collective à la politique publique, *Note pour l'obtention de l'HDR en sciences économiques*, université Paris Ouest.
- Maillefert M., 2014, « La nature a-t-elle un prix ? », *JECO*, Lyon, 14 novembre.

Maresca B., Vandebroucke S., Brice L., Carnoye L., Maillefert M., Masson E., Petit O., 2013, *Rapport SESEEP*, Région Nord-Pas de Calais.

Merlin-Brogniart C., Moursli-Provost A.-C., 2010, « Les dynamiques de l'innovation au sein des maisons de repos : le cas d'un établissement associatif », *Économies et Sociétés* (série EGS), vol 44, n° 2, p. 197-230.

Millenium Ecosystem Assessment (MEA), 2005, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Island Press, Washington DC.

Point P., 2010, « La monétarisation de l'environnement, un cheminement de la pensée économique qui se poursuit », *Revue du CGDD*, décembre 2010, p. 5-8.

Salles J.-M., 2010, « Évaluer la biodiversité et les services écosystémiques : pourquoi, comment et avec quels résultats ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 18, n° 4, octobre décembre, p. 414- 423.

TEEB, 2010, *L'économie des écosystèmes et de la biodiversité : intégration de l'économie de la nature. Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB*, www.teebweb.org.

Thévenot L., 1986, « Économie et formes conventionnelles », in Salais R., Thévenot L. (Eds.), *Le travail - Marchés, règles, conventions*, Paris, Economica, p. 195-217.

Wunder S., 2005, "Payments for environmental services : Some nuts and bolts", CIFOR Occasional Paper No. 42. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-42.pdf

Zuindeau B. (dir.), 2000, *Développement durable et territoires*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 280 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Documents étudiés à l'échelle de la Région Nord-Pas de Calais

(Tous les documents ont été consultés en décembre 2014)

- Le SRADDT du NPC actualisé en 2013

http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_131096//les-strategies-regionales?hlText=sradddt

- La stratégie régionale en faveur de l'environnement du NPC

http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5192/biodiversite

- Le Rapport DD de la Région NPC, 2012

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Evaluation-environnementale-6057>

- Le site biodiversité de la Région NPC

http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_5192/biodiversite

- le schéma régional climat air énergie (SRCAE, 2012)

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Telecharger-le-SRCAE>

- Le schéma régional de cohérence écologique TVB, 2013

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Le-schema-regional-de-coherence-ecologique>

- Le plan concernant la filière bois et le plan forêt

https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5191/filiere-foret/bois

- La Transformation écologique et sociale (TESR)

http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_92228/tesr

- La Troisième révolution industrielle (TRI)

http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_134823/3em (rev3.fr)

Annexe 2 : Liste des institutions interrogées à l'échelle du NPC

Agence de l'eau

Association 1 (2 personnes)

Association liée aux problèmes de l'eau

CAUE 1

CAUE 2

Confédération syndicale agricole 1

Confédération syndicale agricole 2

Élu du conseil régional du NPC

Entreprise tertiaire 3 (consultant)

Espaces naturels régionaux

Monde académique

Organisation patronale

PNR 1

PNR 2

Syndicat patronal (secteur minier)

NOTES

1. TEEB : "The Economics of Ecosystems and Biodiversity".

2. Les courants institutionnalistes mentionnés se réfèrent à une vision de l'encastrement de l'économie dans la société, qu'ils déclinent chacun à leur manière, mais n'intègrent pas la sphère environnementale dans leur corpus initial, ce qui les distingue du courant de l'économie écologique qui lui, met au premier plan le point de vue de l'environnement (sphère environnementale) et au second celui de la sphère sociale. C'est peut-être une des raisons de leur relative ignorance mutuelle jusqu'à récemment, sauf pour certains auteurs immergés dans les deux univers (cf. Boidin et Zuindeau, 2006 ou Douai et Vivien, 2009, et plus récemment Carnoye, 2014, qui tente une synthèse entre conventionnalisme et économie écologique).

3. Boltanski et Chiapello (1999) ont ajouté un autre registre d'action, la « Cité par projets ». Ce registre d'action peut être illustré par la logique du réseau. Nous ne l'utiliserons pas dans notre analyse.

4. La question de la pertinence d'introduire une nouvelle cité, basée sur une « convention d'environnement » peut se poser (Godard, 1990, 2004 ; Lafaye, Thévenot, 1993 ; Latour, 1995).

Plusieurs auteurs ont cependant montré qu'il n'est actuellement pas possible de se référer à une « cité » écologique. La raison principale est que le modèle des EG ne rend pas compte des représentations des liens entre humains et non-humains (Lafaye et Thévenot, 1993). « *L'incapacité des objets écologiques existants (ici la biodiversité) à fournir les appuis requis et à offrir des garanties suffisantes sur les états qui seront effectivement accessibles à l'avenir* » (Godard, 2004, p. 19), entraîne des controverses scientifiques qui induisent des désaccords sur les actions à mener. Par ailleurs, certaines représentations de la nature ou de la biodiversité peuvent s'intégrer dans les six cités existantes, dont le fondement est clairement anthropocentré (Godard, 2004 ; Lafaye et Thévenot, 1993).

5. L'objectif de cet article n'est pas d'interroger le cadre analytique des Économies de la Grandeur, mais uniquement de l'utiliser comme grille d'analyse des références des acteurs.

6. Les EG ont été utilisées à plusieurs reprises en tant que registres d'évaluation pour rendre compte de la construction sociale des produits, de leur qualité, ou de la performance des activités économiques (Botte, 2004 ; Gadrey *et al.*, 1996 ; Merlin-Brogniart, Moursli-Provost, 2010).

7. Cette notion de SE serait un prolongement dans le domaine de la biodiversité de la tentative de construction d'une nouvelle référence de justification élaborée suite aux problèmes et conflits liés aux usages de l'environnement, la notion de « patrimoine naturel » en étant la clé de voûte (Godard, 2004).

8. Ces entretiens (cf. Annexe 2 pour la liste des institutions interrogées) font partie d'un ensemble plus vaste de travaux effectués dans une recherche sur les SE pour le compte de la Région NPC.

9. Au sens de la définition du Larousse, « Transformation d'une espèce sauvage en espèce soumise à une exploitation par l'homme, en vue de lui fournir des produits ou des services », ou « Mise au service de l'homme de quelque chose ».

10. Ex. de verbatim domestication : « On a des bandes enherbées, c'est la réglementation. Moi, j'ai huit kilomètres de cours d'eau autour de la ferme [...] Donc déjà, là, on a perdu une partie de ces terrains-là par rapport aux terres cultivées » (M-U-C).

11. Ex. de verbatim cohabitation : « Par exemple sur une prairie en zone humide, demander à ce qu'il y ait moins d'intrants comme ça, ça permet d'améliorer la qualité du cours d'eau ou de la nappe souterraine, [...] ça va permettre l'apparition d'une nouvelle flore moins monospécifique et indirectement, à travers l'amélioration de la qualité de l'eau, on aura fait de la biodiversité aussi, on aura préservé ou restauré de la biodiversité. Mais l'agence de l'eau c'est plus en termes de qualité des eaux, nous notre objectif c'est vraiment de pouvoir répondre à la demande de la directive cadre sur l'eau, directive européenne du bon état écologique des masses d'eau avec une première échéance en 2015, et puis pour des masses d'eau plus dégradées 2021-2027 » (U-C-D)

12. Ex. de verbatim inclusion : « Notre boulot, simplifié à l'extrême, consiste à protéger d'une certaine façon cette fameuse biodiversité. C'est une activité économique mais sur fond militant et ouvertement écologique, c'est notre raison d'être (D-M-O-C).

13. La politique TVB comprend un volet obligatoire et un volet optionnel pour les acteurs de l'aménagement. Cf. Délibération n° 0141823, délibération du 2, 3 et 4 juillet 2014, feuille n° 20.

RÉSUMÉS

Ce travail interroge, notamment par l'intermédiaire du discours d'acteurs clés praticiens de la biodiversité, la pertinence de la notion de « services rendus par la biodiversité ». Il s'agit

d'analyser, à travers les registres de justification empruntés par les acteurs (supposés ainsi pluriels), la pertinence de cette notion et ses conséquences sur la gestion de la biodiversité. La grille d'analyse des Économies de la Grandeur sert de clé de lecture pour mettre en évidence les différents registres de justification et univers d'actions d'acteurs de la biodiversité.

L'analyse d'entretiens réalisés auprès d'acteurs du territoire du Nord-Pas de Calais (productifs, associatifs, et gestionnaires de la biodiversité) en lien fort (et parfois moins fort) avec la biodiversité montre que les relations homme/nature apparaissent comme relevant de trois catégories (homme dominant, nature dominante et homme intégré). La perception de la nature dépend de l'échelle d'analyse, dans laquelle la Nature elle est objet ou système. Les politiques de protection de la biodiversité sont, elles aussi, analysées au même prisme et correspondent à des univers plutôt non marchands. La notion de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), qui renvoie souvent à des relations bilatérales et à des instruments marchands, paraît limitée et inappropriée aux attentes des acteurs à l'échelle locale.

This paper questions the relevance of the concept of "services provided by biodiversity". The discourse of key actors practitioners of biodiversity has been studied.

This research investigates the relevance of this notion through the actors' principles of justification (assumed as plural) as well as its consequences on the biodiversity management.

By using French convention theory, different justification politics and worlds of action of actors concerned by biodiversity have been highlighted.

The analysis of interviews conducted with actors of the Nord-Pas de Calais Region (firms, associations, and biodiversity managers) in strong link (and sometimes less intense link) with biodiversity shows that the human-nature relationships appears as entering into three categories (Human as dominant, Nature as dominant and integration between Human and Nature).

The perception of Nature depends on the scale of analysis, within which Nature is perceived as an object or a system. Given these differentiated perceptions, biodiversity protection policies must be based on appropriate instruments.

The notion of Payments for Environmental Services (PES), which often refers to bilateral relationships and market-based instruments appears as limited and inappropriate to stakeholders' expectations at the local level.

INDEX

Keywords : representations, biodiversity, ecosystem services, human/nature relationships

Mots-clés : représentations, biodiversité, services écosystémiques, relation homme/nature

AUTEURS

MURIEL MAILLEFERT

Muriel Maillefert est professeur en aménagement et urbanisme à l'université Lyon 3 et membre d'EV5 UMR 5600. Elle travaille sur l'écologie industrielle, le développement territorial durable, les services écosystémiques et l'action collective, dans la continuité des recherches réalisées antérieurement au Clersé, muriel.maillefert@univ-lyon3.fr

CÉLINE MERLIN-BROGNIART

Céline Merlin-Brogniart est MCF en économie à l'université de Lille 1, membre du Clersé et du RRI. Elle travaille sur l'innovation dans les services, les services publics, le développement durable, l'écologie industrielle et la biodiversité. celine.merlin@univ-lille1.fr